

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône, office de l'église, titulaires d'églises paroissiales. — II La station quadragésimale à la cathédrale. — III Prières des Quarante-Heures. — IV Constitution " Tradita ab antiquis ". — V Apologistes au dehors. — VI L'aubépine du bon curé. — VII " L'annuario pontificio ". — VIII Offices nouveaux. — IX En l'honneur de Sainte-Anne. — X Glorieux nécrologe. — XI Aux prières.

AU PRONE

Le dimanche, 23 mars

On annonce :

La fête de Pâques et la fin du temps pour la communion pascale;
 Que la fête de l'Annonciation est remise au 31 mars.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 23 mars

Messe du dimanche de PAQUES, double de 1ère cl. avec octave privil.; depuis ce jour jusqu'à la Pentecôte, on remplace l'Asperges par le *Vidi aquam*; préf. de Pâques. — Aux vêpres, ant. finale *Regina coeli* (toujours debout) jusqu'au dimanche de la Trinité.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 30 mars

Comme les dimanches de la Passion, des Rameaux, de Pâques et de Quasimodo sont privilégiés contre tout office, même de 1e cl. (Rubr. génér. du brév., titre X, n. 1), on ne peut chanter en ces jours aucune messe de titulaire (Rubr. génér. du missel, titre VI; décret génér. du 2 déc. 1896, n. 3754). Par conséquent on retarde au 20 avril les solennités des titulaires qui tombent en ces dimanches (à l'exception de celles de l'Annonciation et de saint Joseph qui se feront les 6 et 13 avril).

Les églises dédiées à saint Joseph (19 mars) pourront se contenter, cette année, de la solennité (du Patronage) de saint Joseph (le 13 avril).

J. S.

LA STATION QUADRAGESIMALE A LA CATHEDRALE

LE SENS CATHOLIQUE

CINQUIÈME SERMON

Les obstacles moraux au sens catholique

DE même que l'on peut résumer dans le naturalisme des idées les obstacles intellectuels au sens catholique, ainsi peut-on comprendre tous les obstacles moraux dans le naturalisme des actes, ou autrement dit, dans le matérialisme de la vie pratique. En dehors de l'Eglise, n'est-ce pas ce matérialisme qui règne? N'est-ce pas le paganisme qui revit avec toutes les convoitises qu'il prétend légitimer, en même temps qu'il bafoue les vertus chrétiennes, et en particulier la mortification qui vise à immoler notre chair? Même au-dedans de l'Eglise, le sens moral ne va-t-il pas s'oblitérant chez plusieurs, qui sans renoncer à leur foi, partagent les préjugés des autres et se mêlent à leurs jouissances? — Il est des causes à cette situation: deux de ces causes seront signalées ici, comme étant les principales et les plus actuelles: c'est *le progrès matériel*, et c'est *le plaisir*.

LE PROGRÈS MATÉRIEL : PREMIER OBSTACLE MORAL AU SENS CATHOLIQUE. — Un Dieu nouveau s'est levé sur le monde, et il ne rencontre partout que des adorateurs: *le progrès matériel*. Il est la cause d'une immense fermentation. C'est un mépris profond pour le passé, c'est une ruée générale vers la jouissance présente. De là, les familles réduites; de là, l'émigration vers les villes; de là, la course aux emplois publics. C'est un élan irrésistible vers le bien-être, une poursuite passionnée du " mieux être ". Et, comme, pour réaliser un tel programme, il faut nécessairement de l'argent, ce sera, presque partout

le désir de la richesse, et le vouloir de l'acquérir au plus tôt. De là — et sans aller plus loin — découle cette conclusion : l'affaiblissement de l'esprit chrétien est favorisé par le progrès matériel qui nous incline à penser que, tout se modifiant dans le sens de la vie commode, les maximes de l'Évangile, qui en sont si éloignées, ne sont plus faites pour être appliquées de nos jours. — Sans doute, la religion n'est pas opposée, en droit, au progrès matériel, et il est faux de soutenir que l'Église en soit l'ennemie. Mais si la religion veut la chose, elle ne veut pas l'abus; si l'Église veut que l'homme soit un conquérant de la nature matérielle, elle ne veut pas qu'il en soit l'esclave; si le sens catholique accepte le progrès comme moyen, il le réprouve comme but.—Comme but, le progrès ne peut produire que de déplorables effets, dont les principaux sont, selon une remarquable lettre de Léon XIII sur le Rosaire : *le dégoût de la vie humble et laborieuse, l'horreur de la souffrance et l'oubli des biens éternels.*

LE PLAISIR : SECOND OBSTACLE MORAL AU SENS CATHOLIQUE.— Au progrès matériel s'ajoute, comme obstacle au sens catholique, *le plaisir*. Qui peut nier que notre temps ne se porte au plaisir avec une ardeur voisine de la frénésie? On dirait d'un tourbillon qui emporte tout sur son passage : les grands et les petits, les riches et les pauvres, les âmes et les corps, les têtes surtout. L'amusement est à l'ordre du jour. — Le plaisir est roi!—Toutes les saisons de l'année se courbent sous son sceptre : ni les glaces ni l'hiver ne refroidissent son ardeur, ni les chaleurs de l'été ne ralentissent sa marche; au printemps, tout renaît dans la nature et aussi le plaisir; à l'automne, les feuilles tombent, mais à l'arbre du plaisir les fruits restent toujours suspendus. Le jour ne suffit pas, il faut que la nuit en double les heures, et ce n'est qu'à l'aurore que le plaisir consent à se reposer.—Il règne de même en maître absolu sur

les quatre saisons de la vie humaine. Les enfants ne sont-ils pas habitués de bonne heure à porter leurs lèvres à sa coupe enchanteresse, et ne sait-on pas que des yeux de quinze ans sont déjà souillés par des spectacles que de plus âgés ne voient pas sans ressentir une troublante émotion ? Quant à la jeunesse c'est elle qui de tout temps fournit au plaisir le plus nombreux contingent de fervents sujets... qui deviennent de malheureuses victimes. Il semble que les deux mots de jeunesse et de plaisir doivent nécessairement s'appeler l'un l'autre, et pour un peu, on n'accueillerait que par un sourire de pitié une jeunesse sage et réservée. L'âge venant, le goût du plaisir s'en ira-t-il ? Que de femmes, qui ne comptent plus leurs années, ni par trente ni par quarante, ne peuvent se résoudre à manger le pain noir de la privation, et que d'hommes, qui grisonnent, ne peuvent consentir à boire l'eau claire de la tempérance !

Parmi ces plaisirs, il en est un que le prédicateur tient à signaler particulièrement, car il fait rage de plus en plus parmi nous ; c'est le théâtre. Je n'ignore pas, dit le Rév. Père, le premier principe qui régit cette matière : les spectacles ne sont pas, de leur nature et en soi, chose illicite ; mais je connais aussi le second principe : les spectacles, tels qu'ils ont lieu aujourd'hui, sont communément nuisibles et gravement dangereux. — Aujourd'hui, en effet, le thème ordinaire des scènes théâtrales est, à tout le moins, une situation risquée, quand ce n'est pas une audace outrageante. Et les paroles légères affluent, et les sous-entendus se multiplient, et ce que l'on ne veut pas dire se laisse facilement deviner, et ce que l'on dit se laisse facilement entendre. La séduction a commencé son oeuvre : bientôt la vertu est méprisée, la fidélité conjugale est raillée, le mari trompé a le ton de provoquer tous les rires, et l'héroïne,—oh combien!—se retire couverte de fleurs et d'applaudissements. Ensuite les journaux vien-

nent qui embouchent la trompette. C'est l'étoile! Levez-vous, pauvres mortels, pour la saluer: courez, précipitez-vous. — Et l'on a vu ainsi toute une ville se ruer au théâtre, où tout semblait combiné par l'étalage et pour la glorification du péché, pour le rappel de tout ce que la nature corrompue rappelle assez d'elle-même, et pour la séduction d'appétits d'avance et trop facilement séduits.—“Je touche ici, mes frères, dit le Rév. Père au danger spécial du théâtre: c'est l'harmonie qui existe entre les représentations extérieures et les drames intérieurs de la passion. Bossuet a merveilleusement analysé ce danger. Pourquoi est-on si touché du théâtre, si ce n'est, dit saint Augustin, qu'on y voit, qu'on y sent l'image, l'attrait, la pâture de ses passions? On se voit soi-même dans ceux qui nous paraissent comme transportés par de semblables objets. On devient bientôt un acteur secret dans la tragédie. On y joue sa propre passion, et la fiction du dehors est froide et sans agrément, si elle ne trouve au-dedans une vérité qui lui réponde... Et voici que sur ce fond viendra broder encore la mise en scène. Décors, costumes, artifices, musique enveloppante et laseive, devront multiplier l'effet, et déchaîner, par un envahissement progressif, ou par des provocations soudaines, tout ce monde obscur et grouillant des passions endormies. — Et vous voulez qu'une génération, élevée à l'école de pareils théâtres, soit une génération chaste et honnête? Mais regardez donc ces enfants — ils n'ont pas quinze ans et elles n'ont pas seize ans! Ils sont nombreux dans la salle, ils tendent vers la scène des yeux piqués de curiosité, en attendant qu'ils soient allumés de naissante convoitise, et ils remportent dans leur jeune imagination le souvenir de gestes et de tableaux qu'ils voudront un jour reproduire sur la scène réelle du monde. Ils sont atteints, s'ils n'ont pas encore péché; et s'ils ne sont pas morts, ils sont gravement malades.—Quant à la jeunesse, est-ce à cette source empoisonnée du théâtre immoral

qu'elle ira puiser les forces dont elle a besoin pour l'avenir ? Quelle idée se fera-t-elle du mariage qu'elle voit sans cesse bafoué, de la vertu toujours ridiculisée, du vice toujours accueilli avec un sourire sur les lèvres et une joie mauvaise dans les yeux ? — Est-ce là enfin que la femme trouvera l'exemple des austères vertus, qui doivent être les siennes ? Est-ce là enfin que l'homme comprendra la grandeur et la beauté de sa mission de père et d'époux ? Et quand tous ces organes sociaux sont dérangés, détraqués, avariés, vous voudriez que la société elle-même continuât d'être resplendissante et forte ? Ce serait le comble de l'illogisme, s'il ne fallait encore ajouter ceci qui dépasse tout : c'est que c'est au nom de la civilisation et du progrès que s'ouvrent les portes de ces théâtres ! ”

“ Peut-être, ajoute en terminant le prédicateur, plusieurs d'entre vous, au cours de cette instruction, m'auront taxé de sévérité. Je ne m'en excuse nullement. Vous comprendriez cette sévérité, si vous étiez persuadés, comme je le suis, comme le sont tous ceux qui ont charge de vos âmes, qu'avec tous ces plaisirs, dans lesquels il n'entre aucun discernement et au sujet desquels on n'exerce aucune surveillance, notre jeunesse se perd, notre moralité descend de niveau, notre esprit de foi est atteint, notre sens catholique est émoussé. Dites, si vous le voulez, que *cette parole est dure*, mais à la condition que vous n'imitiez pas l'exemple de ceux qui l'ont dit avant vous à Notre-Seigneur, et, qu'au lieu de vous retirer de lui, vous vous écriiez avec saint Pierre : *Seigneur, à qui irons-nous ? Vous avez les paroles de la vie éternelle.*

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Lundi,	24 mars.	— Saint-Valentin.
Mercredi,	26 “	— Saint-Janvier.
Vendredi,	28 “	— Rosemont.
Dimanche,	30 “	— Sacré-Coeur.

CONSTITUTION " TRADITA AB ANTIQUIS "

E 14 septembre 1912, le Souverain-Pontife a donné une Constitution réglant la conduite à tenir par les fidèles du rite latin oriental, quand ils se trouvent dans des contrées où il n'y a pas de prêtres de leur rite respectif. Cette constitution était insérée récemment dans les *Acta Apostolicæ sedis*.

Les Latins se servent pour le sacrement de l'Eucharistie, de pain sans levain, les orientaux, au contraire, consacrent du pain non azime. Longtemps l'Eglise permit aux fidèles de communier sous l'un ou l'autre rite, suivant qu'ils se trouvaient dans un pays latin ou oriental. Mais l'Eglise orientale schismatique ayant avancé que la consécration sous les espèces du pain azime n'était pas valide, il fut interdit aux fidèles latins de recevoir la sainte communion des mains d'un prêtre du rite grec, pour ne pas donner lieu de croire qu'ils adhéraient à cette opinion condamnée. Benoît XIV avait renouvelé cette interdiction dans la Constitution *Etsi pastoralis* du 26 mai 1742. Depuis cinquante ans diverses tentatives avaient été faites pour modifier ce point de discipline, qui empêchaient les Orientaux qui venaient faire leurs études dans l'Europe latine de s'approcher, aussi fréquemment qu'ils l'auraient désiré, de la Sainte-Table.

Pie X considérant que les controverses sur la validité de la consécration du pain azime n'existent plus, et désirant favoriser l'extension de la pratique de la communion fréquente, a fait cesser la défense aux Orientaux de recevoir la sainte communion des mains d'un prêtre du rite latin, et réciproquement il a permis aux latins de recevoir la sainte communion sous le rite grec, sous les conditions suivantes :

" I. Il n'est pas permis aux prêtres de se servir pour le

“ Saint-Sacrifice d'un rite différent du leur. En conséquence, chacun d'entre eux consacrera le corps du Seigneur et le distribuera aux fidèles, selon le rite de son Eglise.

“ II. En cas de nécessité, et à défaut du prêtre d'autre rite, le prêtre oriental, qui consacre l'Eucharistie dans le pain fermenté, pourra distribuer la sainte communion avec le pain azime; et réciproquement le prêtre latin ou oriental qui consacre le pain azime pourra distribuer la sainte communion avec le pain fermenté. En administrant la sainte communion aux fidèles, chaque prêtre conservera les prières et cérémonies de son rite.

“ III. A tous les fidèles, quel que soit leur rite, il est permis de communier, même à seule fin de satisfaire à leur piété, avec la Sainte-Eucharistie consacrée dans n'importe quel rite.

“ IV. Chaque fidèle satisfera au précepte de la communion pascale en recevant la Sainte-Eucharistie dans le rite auquel il appartient, par l'intermédiaire de son curé, auquel d'une façon générale il reste attaché pour l'accomplissement de ses devoirs religieux.

“ V. Le Viatique sera administré aux moribonds par les mains du curé, avec le rite propre à ce dernier. Cependant, en cas de nécessité, tout prêtre usant de son propre rite, pourra administrer le Saint-Viatique.

“ VI. Chacun demeurera dans le rite où il a été baptisé, alors même qu'il aurait eu pendant longtemps l'habitude de communier dans un autre rite. On ne permettra à personne de changer de rite, sinon pour de justes motifs dont la Sacrée-Congrégation de la Propagande reste juge. En tout état de cause, ne sera jamais regardée comme un juste motif de ce changement, l'habitude, même prolongée, de communier dans un autre rite. ”

APOLOGISTES DU DEHORS



DEUX articles de l'*Oxford and Cambridge Review* sur la *décadence de la religion en Angleterre*, doivent avoir terriblement ému tous les esprits sérieux.

I

Ils ont été écrits à propos d'un jugement mal fondé de l'archevêque (anglican) de Cantorbéry sur la situation du catholicisme en Angleterre.

Le prélat semble persuadé que l'Eglise catholique est en décadence. Mais sa conviction est basée sur des raisons par trop superficielles. Ainsi, il s'appuie sur ce fait que la proportion des mariages catholiques était 46 sur mille en 1880, tandis qu'en 1909 elle était tombée à 42. L'écrivain de l'*Oxford and Cambridge Review* explique cette différence par la diminution notable de l'immigration irlandaise en Angleterre. Puis, se plaçant à un point de vue plus élevé, il montre que, pour se rendre compte de l'influence de l'Eglise catholique en Angleterre, il ne faut pas la considérer isolément, mais par comparaison avec celle des autres communions religieuses. Or, en vertu de ce principe, la proportion des mariages catholiques, par rapport aux mariages protestants, s'est élevée de 57 pour 1000 en 1851 à 68 pour 1000 en 1909. D'autres statistiques conduisent à la même conclusion. Ainsi, les écoles de l'Eglise anglicane et la population infantine qui les fréquente sont tombées de 11,711 écoles, fréquentées par environ 1,927,663 élèves en 1902, à 10,952 écoles, fréquentées seulement par environ 1,750,094 enfants en 1911....

La diminution d'influence de l'anglicanisme résulte encore de plusieurs autres calculs. Ainsi, l'examen des registres de baptêmes et de confirmation de 1910-1911 révèle pour l'Eglise

d'Etat une perte annuelle de 350,000 membres *effectifs*. Nous disons à dessein : membres *effectifs*, parce que les listes de l'Eglise anglicane, qu'on trouve sur le papier, sont loin d'être exactes...

Nous citons ces faits, non pour nous réjouir de la décadence religieuse qu'ils révèlent, mais pour relever le gant jeté aux catholiques (1).

II

Un imprimé distribué à Oxford, à l'ouverture d'une nouvelle église anglicane dédiée à sainte Cécile, a mis en émoi les membres de l'Eglise Etablie. Cela n'est pas surprenant, étant donné que l'écrit contenait ce qui suit :

“ Il ne peut y avoir qu'une seule Eglise, comme en sont convaincus tous les chrétiens qui réfléchissent. La vérité est, en effet, immuable. Or, nous, où en sommes-nous par rapport à la véritable Eglise? Nous sommes aussi catholiques que Sa Sainteté Pie X, que nous reconnaissons comme notre légitime Patriarche. Telle est notre situation par rapport à la Grande Eglise Latine de l'Occident. Quant à l'Eglise Orthodoxe d'Orient, elle nous regarde comme étant en parfaite communion avec elle. Peut-être nous objectera-t-on : si vous reconnaissez le Pape comme Chef de l'Eglise, pourquoi n'êtes-vous pas reconnu par Lui? Hélas! nous sommes dans la situation d'un fils loyal, qui, sans aucune faute de sa part, est désavoué par son père. ”

L'assertion relative à l'Eglise Orthodoxe d'Orient est fort contestable. Mais passons. On nous dira que le groupement de Sainte-Cécile n'est qu'une poignée d'anglicans. Soit. Néanmoins, il est intéressant de voir ce groupe d'anglicans, si petit soit-il, se poser cette question : où en sommes-nous par rapport

(1) *Catholic Times*, 11 octobre 1912.

à la Véritable Eglise? Tous ne répondront pas comme l'auteur de l'imprimé. Quelques-uns auront l'idée de se demander : mais est-il bien certain que nous sommes des fils loyaux? Pourquoi sommes-nous désavoués? Ou bien, pour changer de figure, une branche séparée fait-elle autant partie de l'arbre que la racine et le tronc? La vie peut-elle continuer là où la sève a cessé de circuler? (2).

L'AUBEPINE DU BON CURE

ADIS, il y a bien des siècles, le curé de Dagny, dans l'Ile-de-France, l'abbé Géroche, qui vivait en odeur de sainteté, revenait de porter l'Extrême-Onction à un mourant. Surpris par la nuit, le vieux prêtre tomba dans un fossé plein de ronces. Il eut grand'peine à s'en tirer en sauvant les saintes Espèces, mais son bâton y resta. La soutane déchirée, le visage et les mains égratignés, l'abbé Géroche se remit patiemment en route; mais il regrettait son bâton et donna à son vieux compagnon de marche un souvenir amical :

— Reste donc dans ce mauvais buisson, dit-il, et puisses-tu y fleurir en l'honneur de l'Eucharistie !

Une aubépine fleurit à la place où s'était planté le bâton noueux; et, chose plus surprenante encore, elle fleurit deux fois par an: en mai, à son époque ordinaire, puis le jour de Noël. Le gracieux prodige n'a jamais cessé. La veille de Noël, les rameaux de l'aubépine sont noirs et nus; le matin de Noël, ils sont couverts d'étoiles blanches.

(2) *Sydney Catholic Press*, 30 mai 1912.

M. Thiers, qui habita longtemps un château voisin, où il écrivit une partie de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, amena, un jour, des membres de l'Académie des sciences pour leur montrer l'arbuste miraculeux.

Les membres de l'Académie des sciences, en venant, souriaient et disaient :

— C'est impossible.

En revenant, ils ne souriaient plus et disaient :

— C'est extraordinaire....

Mais, pour une explication, vous savez bien que les savants n'en trouvent jamais. Ils constatèrent que le sol n'avait aucune propriété spéciale (sans quoi les buissons d'alentour fleuriraient de même) et que l'aubépine issue du bâton de Géroche était pareille à toutes les aubépines.

La commune entière constate, chaque année, la miraculeuse floraison, et vous pourriez vous faire certifier le fait par M. le maire. M. le maire ne porte pas de sabots : c'est un notaire parisien, qui même, je crois, a l'Opéra dans sa clientèle.

GEORGES DE CÉLI.

“ L'ANNUARIO PONTIFICIO ”



VEC une ponctualité remarquable, l'*Annuario Pontificio* pour 1913 a paru dès le début de l'année.

Cette publication officielle comprend essentiellement, dans les 755 pages de l'élégant volume imprimé par la Typographie vaticane, la nomenclature de tous les dignitaires de l'Eglise : nomenclature d'une clarté parfaite, qui permet de saisir d'un coup d'oeil toute l'organisation ecclésiastique.

Son plan est indiqué par les sous-titres mis en vedette au début du volume : La hiérarchie catholique, — La curie ro-

maine, — La chapelle et la famille pontificale, — Les secrétaires et administrations palatines, — Le vicariat de Rome, — enfin, des “ appendices ”.

Cet ordre de l'ouvrage est identique à celui qui est suivi dans l'édition de 1912. Etant donné son objet, l'*Annuario Pontificio* ne subit aucune modification chaque année, sauf celles qu'entraînent le changement des personnes ou les nominations nouvelles. On a toutefois introduit, en tête de l'ouvrage, la liste des papes depuis saint Pierre jusqu'à Pie X.

La cinquième partie est consacrée au vicariat ou administration diocésaine de Rome. On y trouve la nouvelle organisation de la curie épiscopale romaine.

Les nomenclatures de l'*Annuario pontificio* ont été mises à jour jusqu'à la deuxième quinzaine de décembre.

A parcourir cet état officiel du gouvernement central de l'Eglise et de son organisation, on relève des données intéressantes. On y voit, par exemple, que le Souverain-Pontife garde, avec la préfecture des Congrégations du Saint-Office et de la Consistoriale, la présidence de la Commission pontificale pour la réunion des Eglises dissidentes; qu'il garde personnellement l'abbaye de Subiaco, le protectorat de l'abbaye grecque de Grottaferrata, de l'Ordre de Saint-Benoît, de celui des Frères-Prêcheurs et de celui des Frères-Mineurs de l'Union léonine. On y remarque que le nombre des cardinaux est aujourd'hui de 61, plus un, qui a été réservé *in pectore* au consistoire du 27 novembre 1911; que 27 d'entre eux ont été créés par Léon XIII et 33 par Pie X; que 33 cardinaux sont d'origine italienne, que, parmi les 28 autres, il y a 6 Français, 6 Espagnols, 1 Allemand, 6 d'Autriche-Hongrie, 1 Belge, 1 Hollandais, 1 Portugais, 1 Brésilien.

La hiérarchie comprend 14 sièges patriarcaux, 769 évêchés résidentiels de rite latin, et 53 de rites orientaux, 5 délégations apostoliques dépendant de la Consistoriale et 6 de la Propa-

gande, parmi lesquelles celles de Constantinople et d'Athènes.

155 vicariats apostoliques régissent les missions, et 68 préfectures apostoliques. On sait que les préfectures apostoliques précèdent et préparent les vicariats apostoliques, comme ceux-ci annoncent, pour l'avenir, les diocèses proprement dits. Sa Sainteté Pie X a érigé, durant les dix années de son pontificat, 10 archevêchés, 38 évêchés, 18 vicariats apostoliques, 14 préfectures apostoliques, et 4 abbayes *nullius* qui ne sont rien d'autre que des missions confiées à des ordres monastiques, analogues aux préfectures apostoliques.

OFFICES NOUVEAUX

Il reste encore quelques exemplaires des offices nouveaux qui ont été annoncés dans notre numéro du 18 novembre dernier.

Ce sont les offices :

De S. Joseph, petit et grand format..... 10 sous.

De S. Jean-Baptiste, petit et grand format.. 5 sous.

Comme il n'y a pas eu assez de feuillets contenant les antiennes nouvelles pour le chant des vêpres du dimanche, ainsi que les suffrages notés, on s'en est procuré d'autres qu'on pourra obtenir, en s'adressant au portier de l'archevêché.

Antiennes des vêpres notées..... 2 sous (3 pour 5 sous).

Suffrages notés 2 sous (3 pour 5 sous).

Quand au suffrage des saints qui doit être récité au bréviaire dans l'office de la sainte Vierge, chaque samedi libre (comme le 12 avril), à la place de celui qui se trouve dans le nouveau psautier, on n'en a pas à procurer. La raison est que chacun peut se servir de ce dernier en omettant la mention de la sainte Vierge et en disant, dans l'antienne, *Sancti omnes* (au lieu de *Beata Dei Genetrix Virgo Maria omnesque...*) et en omettant, dans l'oraison, *et intercedente beata Joseph* (omettant les mots qui concernent la sainte Vierge). Il suffirait de mettre entre parenthèses, dans son psautier, ces divers mots pour qu'on pense à les omettre dans l'occasion.

On pourra profiter du jeudi saint pour obtenir ces feuilles, en même temps que les saintes huiles.

EN L'HONNEUR DE SAINTE-ANNE

L'épiscopat breton a adressé au Souverain-Pontife la supplique suivante :

Rome, le 15 novembre 1912.

Très Saint-Père,

L'archevêque de Rennes, les évêques de Nantes, de Vannes, de Saint-Brieuc et de Quimper, chefs des diocèses qui formaient autrefois la Bretagne, désireux de confirmer et d'accroître encore la piété des Bretons envers sainte Anne, leur patronne et leur protectrice,

Supplient humblement Votre Sainteté de leur permettre, pour leurs diocèses, d'introduire l'invocation de sainte Anne dans les litanies des saints, avant sainte Marie-Magdeleine.

Le Saint-Père a écrit de sa main :

Juxta preces tantum.

Die 21 novembris 1912.

PIUS PP. X.

Ce qui se traduit ainsi :

Conformément à la demande seulement.

21 novembre 1912.

PIE X, PAPE.

De plus, outre cette faveur de mettre le nom de sainte Anne dans les litanies des saints (pour la Bretagne seulement), les évêques bretons ont obtenu pour sainte Anne le titre de *patronne de la Bretagne*, ce qui permet de conserver à sa fête un rite de première classe.

GLORIEUX NECROLOGE

Les *Missions Catholiques* ont publié la liste des missionnaires morts aux champs d'honneur de l'apostolat en 1911. Cette liste porte les noms de 12 évêques et de 148 prêtres.

Trois des évêques étaient Français: Cousin, missionnaire au Japon; Illier, missionnaire en Océanie; Forest, missionnaire en Océanie. Des autres évêques, un était de Metz; trois étaient Irlandais, un Ecossais, un Italien, un Maltais, un Autrichien, un Espagnol.

Les 148 prêtres, au point de vue du pays d'origine, se répartissaient ainsi: 61 Français, 16 Espagnols, 14 Belges, 13 Italiens, 13 Allemands, 8 Hollandais, 6 Irlandais, 4 Anglais, 1 Suisse, 1 Américain, 1 Canadien, 1 Cingalais, 2 de nationalité non dénommée; enfin 5 Alsaciens et 2 Lorrains.

Les congrégations religieuses auxquelles appartenaient les missionnaires français sont les suivantes: Missions étrangères, 22; Jésuites, 13; Pères du Saint-Esprit, 8; Lazaristes, 3; Missions africaines, 3; Assomptionnistes, 2; missionnaires de Saint-François de Sales, 2; Oblats, 2; Rédemptoristes, 2; Capucins, 1; Pères Blancs, 1; Piepus, 1; Oblats de Troyes, 1.

Dans cette émouvante statistique, la France est, comme on le voit, ainsi que tous les ans, au premier rang.

AUX PRIERES

Mme Vve Etienne Lussier.